

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 2011 -

caradisiac
PUBLICITÉ



Conditions Générales de Vente Caradisiac Publicité

- 1 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE
- 2 DEFINITIONS
- 3 FORMATION DU CONTRAT
- 4 TARIFS
- 5 REMISE DU MATERIEL PUBLICITAIRE
- 6 REFUS DE DIFFUSION D'UNE PUBLICITE / ANNULATION DE PUBICITE
- 7 CONDITIONS DE PAIEMENT
- 8 RESPONSABILITES DU CLIENT
- 9 DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE
- 10 LIMITATION DE RESPONSABILITE
- 11 INFORMATION DU CLIENT / STATISTIQUES
- 12 MANQUEMENTS CONTRACTUELS
- 13 LITIGE

Les Conditions Générales de ventes ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles la société CAR&BOAT MEDIA, SAS au capital de 6.265.500 euros, RCS Nanterre N° B 318 771 623, (N° de TVA intracommunautaire : FR 293 187 716 23), ayant son siège social au 100/102, avenue du Général de Gaulle 92250 La Garenne Colombes (ci-après « Caradisiac Publicité ») commercialise des espaces publicitaires disponibles sur ses sites Internet Lacentrale.fr, Caradisiac.com et Annoncesbateau.com ainsi que sur les sites Internet de ses partenaires.

1 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La signature de l'ordre d'insertion implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Le client déclare et reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes et s'engage à les respecter.

2 DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les termes suivants seront employés avec le sens et la portée ci-après définis:

CLIENT : Annonceur ou son mandataire.

INSERTIONS ou PUBLICITES : Contenu graphique visuel, audiovisuel, et écrit, notamment sous forme de bandeaux, logotypes, vidéos, destinés à promouvoir la/les marque(s) et/ou les biens et/ou services de l'annonceur.

IMPRESSIONS : Affichage d'une publicité sur une page d'un site Internet.

ORDRE D'INSERTION : document contractuel présentant le détail de la diffusion d'une campagne de publicité sur les espaces publicitaires commercialisés par Caradisiac Publicité.

3 FORMATION DU CONTRAT

3.1 Le Client envoie une demande de devis à Caradisiac Publicité en vue de la diffusion de publicités sur les espaces publicitaires commercialisés. Cette demande ne peut pas porter sur un montant inférieur à 2.500 € (deux mille cinq cent euros) Hors Taxes.

Caradisiac Publicité transmet alors au Client une proposition commerciale qui définit les emplacements, formes et modalités de diffusion des publicités proposées ainsi que les prix y afférents. La proposition commerciale reste valable 15 jours à compter de sa date d'émission. Le Client doit donner son accord, par tous moyens, à Caradisiac Publicité, dans ce délai.

Sous réserve des disponibilités décrites dans la proposition commerciale, Caradisiac Publicité transmet alors au Client, un ordre d'insertion par courrier électronique.

Cet ordre d'insertion, dûment signé et complété, doit être retourné par le Client par fax au numéro indiqué ou par courrier électronique.

3.2 La réservation d'espace publicitaire ne sera effective et définitive qu'à la réception par Caradisiac Publicité de l'ordre d'insertion dûment signé et complété par le Client.

3.3 Sauf mention écrite et expresse, les propositions commerciales s'entendent sans exclusivité.

3.4 Les ordres d'insertion ne seront envoyés à un mandataire ou sous-mandataire de l'annonceur par Caradisiac Publicité que sous réserve de réception d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité.

4 TARIFS

4.1 Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de l'émission de la proposition commerciale par Caradisiac Publicité.

4.2 En cas de contradiction entre les tarifs mentionnés dans la proposition commerciale et/ou l'ordre d'insertion et les tarifs figurant dans le barème tarifaire en vigueur, les tarifs figurant dans le barème tarifaire en vigueur prévaudront.

4.3 Les tarifs en vigueur sont disponibles auprès de Caradisiac Publicité sur simple demande.

4.4 Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions. Ceux-ci étant spécifiés expressément dans les ordres d'insertion.

4.5 Les conditions tarifaires des propositions dites "promotionnelles" et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

4.6 Les tarifs pratiqués par Caradisiac Publicité peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les ordres d'insertion en cours et les propositions émises.

5 REMISE DU MATERIEL PUBLICITAIRE

5.1 Lorsque le Client procède, ou fait procéder par un tiers, à la création et/ou à la réalisation de la publicité, il s'engage à fournir ses créations ou tags de redirection actifs **au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour la mise en ligne pour une campagne standard et 7 jours ouvrables pour un dispositif intégré (habillages, site dédié etc...)**.

5.2 Les éléments fournis par le Client doivent impérativement être conformes aux contraintes techniques prévues par le document "Spécificités techniques".

5.3 Le non respect des dispositions des articles 5.1 et 5.2 par le Client dégage Caradisiac Publicité de toute responsabilité en cas de non respect de la date de mise en ligne initialement prévue et libère Caradisiac Publicité de son éventuel engagement de livraison de volume sur la période contractuelle.

5.4 La non-fourniture des créations à diffuser ou des tags de direction ne dégage pas le Client de son obligation de payer le prix convenu dans l'ordre d'insertion.

6 REFUS DE DIFFUSION D'UNE PUBLICITE / ANNULATION DE PUBLICITE

6.1 Toutes les publicités doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France.

Caradisiac Publicité se réserve le droit de refuser, annuler, demander la modification ou retirer toute publicité qui se révélerait contraire à sa ligne éditoriale, à sa déontologie, à ses intérêts matériels ou moraux, ou aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, culturelles et politiques des internautes ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.2 En aucun cas, Caradisiac Publicité ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser une publicité pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit au profit du Client.

6.3 Si la demande d'annulation d'une publicité par le Client intervient moins de trois semaines avant la date de début de la campagne, l'ordre d'insertion ne peut être annulé et le prix est exigible dans la totalité. Si la demande intervient plus de trois semaines avant la date de début de la campagne, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à 30% du prix de la publicité.

7 CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 Le Client est responsable du paiement des ordres qu'il a lui-même passés ou qui ont été passés, en son nom et pour son compte, par un mandataire.

7.2 La facturation des prestations fournies par Caradisiac Publicité est établie après réalisation de la campagne en fin de mois sauf mention contraire expresse dans l'ordre d'insertion.

7.3 La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée directement, le mandataire éventuel en reçoit un exemplaire.

7.4 Les factures sont payables à 30 jours à compter de la date de facture et doivent être réglées par chèque ou virement à l'ordre de :

CAR&BOAT MEDIA

100-102 Av du Général de Gaulle
92257 La Garenne Colombes Cedex

Dans tous les cas, Caradisiac Publicité se réserve la possibilité d'effectuer le recouvrement directement auprès de l'annonceur, si les factures demeurent impayées par le mandataire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code de

commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de Caradisaic Publicité.

7.5 Caradisiac Publicité se réserve la possibilité de prévoir des conditions de paiement spécifiques. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre d'insertion, l'exécution par Caradisaic Publicité de ses obligations n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

7.6 En cas de non recouvrement des factures impayées par voie amiable, le montant de toutes les factures impayées sera augmenté de plein droit de 25% à titre de pénalité forfaitaire en application des articles 1226 et suivants du Code Civil.

8 RESPONSABILITES DU CLIENT

8.1 Le Client reconnaît être l'auteur unique et exclusif des publicités ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.

8.2 Le Client est responsable du contenu de ses messages publicitaires (texte, logo, photographie ...) et certifie que les publicités ne contreviendront pas à la législation et à la réglementation en vigueur (notamment relative à la publicité, à la concurrence, à la promotion des ventes, à la propriété intellectuelle, à l'utilisation de la langue française, au droit de la personnalité, à la collecte de données personnelles), ni aux droits des tiers (afférent notamment aux droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres, sur les logiciels), et qu'il ne comporte aucun message diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

8.3 Le Client s'engage à garantir Caradisiac Publicité, ainsi que ses dirigeants et employés de toute demande ou action d'un tiers et d'indemniser Caradisiac Publicité de tout préjudice qu'elle subirait de ce chef et garantit Caradisiac Publicité contre toute action fondée sur la diffusion de la publicité.

La garantie porte notamment sur tous dommages et intérêts et/ou sanctions pénales auxquels serait condamnée Caradisiac Publicité et s'étend aux frais de justice éventuels.

8.4 Les mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables conjointement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à Caradisiac Publicité.

9 DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1 Chaque Partie s'engage à respecter l'intégralité des droits de l'autre Partie sur ses marques et noms de domaine et s'interdit notamment de susciter toute confusion dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit, et par quelque mode que ce soit.

9.2 Le Client reconnaît être propriétaire des marques, logos, sites et de tout autre signe nécessaires à l'exécution des présentes ou à défaut, déclare avoir toutes les autorisations pour pouvoir librement utiliser les éléments précités et en consentir un droit d'usage à Caradisaic Publicité aux fins de reproduction et communication.

10 LIMITATION DE RESPONSABILITE

10.1 Caradisiac Publicité fera ses meilleurs efforts pour assurer la diffusion des publicités sur ses sites Internet ainsi que sur les sites Internet de ses partenaires. Toutefois, le Client reconnaît que les prestations liées à Internet relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique. Caradisiac Publicité n'offre aucune garantie que le fonctionnement ininterrompu des sites et/ou la continuité de la diffusion de la publicité pourront être assurés. Sa responsabilité ne sera pas engagée notamment en cas de retard, de défaillance, d'impossibilité d'accès à ses sites Internet et/ou aux sites Internet édités par ses partenaires pour lesquels Caradisiac Publicité commercialise des espaces publicitaires.

10.2 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de la publicité du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à Caradisiac Publicité et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part du Client, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de Caradisiac Publicité ou à une indemnisation, de quelque nature que ce soit, du Client.

10.3 Tout retard ou, suspension de la diffusion de la publicité ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de la publicité.

10.4 La responsabilité de Caradisiac Publicité ne saurait être engagée du fait de la création de nouveaux espaces publicitaires, quel qu'en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques, postérieurement à la signature de l'ordre d'insertion.

10.5 De même, la responsabilité de Caradisiac Publicité ne saurait être engagée du fait de la fermeture définitive de ses sites Internet ou des sites Internet de ses partenaires et ce quel qu'en soit le motif. Toutefois, Caradisiac Publicité fera ses meilleurs efforts pour informer l'Annonceur de cette fermeture au moins deux mois avant la date effective de celle-ci.

11 INFORMATION DU CLIENT / STATISTIQUES

11.1 Caradisiac Publicité informera le Client, par mail, dès la première mise en ligne de la publicité.

11.2 Au cours de la campagne, Caradisiac Publicité s'efforcera de mettre en ligne, à disposition du Client et accessible au moyen d'un mot de passe confidentiel, les statistiques journalières relatives à la publicité diffusée. Un bilan de campagne sera adressé au Client dans le mois suivant la fin de la diffusion de la publicité.

11.3 Le Client reconnaît et accepte que toutes les statistiques établies par Caradisiac Publicité relatives à la diffusion des publicités font office de données officielles et définitives entre les parties relatives aux performances de Caradisiac Publicités en terme d'Impressions, de clics ou de toute autre unité de mesure utilisée, sur une/des publicité (s), et que lesdites statistiques prévaudront entre les parties sur toute autre donnée enregistrée par le Client ou un tiers, eu égard à la publicité en cause. Il appartient au Client de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir conserver les statistiques sur un support durable.

12 MANQUEMENTS CONTRACTUELS

12.1 Le Client ne pourra invoquer un manquement dans l'exécution de l'ordre d'insertion que si ledit manquement a fait l'objet, en cours de campagne et au plus tard dans les 15 jours

suyvants sa date de fin, d'une notification adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à Caradisiac Publicité.

Le Client ne pourra se prévaloir valablement d'une quelconque erreur de Caradisiac Publicité à l'expiration de ce délai.

12.2 En cas de non respect par le Client de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, Caradisiac Publicité se réserve le droit de suspendre ou de résilier de plein droit, sans formalités, l'ordre d'insertion.

13 LITIGE

Tout litige ou toute contestation auquel pourrait donner lieu le présent contrat, tant pour sa validité que son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nanterre, même en cas de pluralité défendeurs ou d'appel en garantie.